

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Procès verbal administratif

L'année deux mil vingt, le seize décembre, le Conseil municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : Fabrice BÉCU, Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Sylvain DERAÈVE, Nicolas DILLIES, Amélie DUMONTIER, Claude FOUCART, Jeanine MARMIGNON, Xavier PALPIED, Marie ROUSSELLE, Céline SZYMUSIAK et Florent TERRIER

Était absent /excusé :

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- Domaine et patrimoine – gestion des parcelles délaissées de l'autoroute A29

1. Administration – SIEP du Santerre : convention de contrôle des appareils de défense contre l'incendie

Vu le renouvellement des membres de l'assemblée délibérante du SIEP,

Vu la nouvelle délibération du SIEP concernant le coût de la prestation de contrôle des hydrants le 15 octobre dernier,

Considérant l'échéance de la convention de prestation de contrôle des hydrants (appareils destinés à la défense incendie) le 31 décembre 2020,

Il convient donc de revoir les termes de la convention. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Les élus ont eu connaissance du dernier rapport du contrôle des hydrants. M. TERRIER interroge Monsieur le Maire quant aux problèmes de conformité de certaines bornes dans le dernier contrôle. Monsieur PALPIED explique que cela est lié à des questions de réglementation et réalité terrain. Il cite pour exemple une borne qui fonctionne mais qui au regard de la réglementation présente une non-conformité du fait de son emplacement trop proche d'un mur.

M. DILLIES relève la mention « clé introuvable ». Il est expliqué qu'elle n'est pas dans la bouche mais fonctionne tout de même et accessible par les services du SDIS.

Il est précisé qu'à compter de 2021, le coût de la prestation sera de 70 € HT. Initialement la convention fixait la prestation à 60 HT. Cette augmentation est liée notamment à de nouvelles contraintes de contrôle de pression imposées par le SDIS.

Adopté à l'unanimité.

2. Administration – FDE 80 : adhésion à la fédération de la Commune de Longueau

Par délibération du 23 septembre 2020, le comité de la FDE 80 a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la fédération.

En application de l'article 5211-18 du Code général de collectivités territoriales, nous disposons d'un délai de 3 mois pour nous prononcer par délibération sur l'admission de cette Commune à la fédération.

A défaut, passé ce délai, la décision sera réputée favorable.

Adopté à l'unanimité.

3. Administration – adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre de l'année 2019

Il est fait rappel que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 D.2224-5, que selon le Conseil municipal de chaque Commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable, elle est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ci-joint la synthèse du rapport. Le détail est consultable en mairie et disponible ce jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Voirie – établissement ROQUETTE : convention d'entretien des chemins communaux

Dans le cadre de l'entretien des chemins communaux, l'entreprise ROQUETTE a consulté en 2019 les Communes afin de mettre en place une convention d'autorisation d'utilisation et de remise en état. Cette démarche fait suite à un audit révélant l'obligation réglementaire d'uniformiser les conventions avec les collectivités. Il est précisé que ce dossier est en cours depuis plus d'un an. A ce jour, deux communes dont Bayonvillers doivent prendre une décision sur ce point.

Pour rappel, les conventions ont pour objectif qu'en contrepartie de l'utilisation de ces chemins dans le cadre de son activité d'épandage, la société Roquette s'engage à indemniser les Communes concernées, par le versement d'une indemnité forfaitaire annuelle. Monsieur PALPIED ajoute que l'épandage est réalisé de façon aléatoire en moyenne 2 fois maximum sur 10 ans sur une même parcelle. Mme SZYMUSIAK souhaite avoir plus d'information sur les produits utilisés pour l'épandage. M. PALPIED explique qu'il s'agit uniquement de jus de pomme de terre issu de l'extraction de féculé et qu'il n'y a pas de produits chimiques. Par ailleurs, il précise qu'aujourd'hui les odeurs liées à l'épandage sont beaucoup moins fortes du fait de nouvelles techniques.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état récapitulatif des surfaces épandables sur la Commune au 1er janvier 2019 et le schéma des parcelles épandables sur la Commune. L'état financier présente au 1^{er} janvier 2020 un solde disponible de 6 089,40 €

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

L'indemnité s'élève à 1 082,40 €/an, correspondant à 4,40 €/ Ha sur une surface de 246 ha épanable.

Par ailleurs et après un entretien avec le directeur de l'entreprise Roquette, Monsieur le Maire ajoute que, pour Bayonvillers, la société Roquette s'engage par courrier complémentaire à la convention à laisser la Commune « maître d'œuvre » pour les travaux de remise en état sur les chemins. En effet, l'AFR et la Commune de Bayonvillers collaborent depuis plusieurs années sur ce sujet.

Cette organisation génère des économies et maintient un lien fort et constructif.

Adopté à l'unanimité

5. Finances – évènements scolaires 2019 2020 - participation communale

La Commune va recevoir un titre relatif à la participation pour les évènements sur l'année scolaire 2019-2020.

Pour cette année, seule la fête de Noël a été organisée. Le coût total payé par la Commune d'Harbonnières est de 4 060,75 euros pour 207 élèves.

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau récapitulatif précisant le coût de notre participation. Il s'élève à la somme de 313,87 € correspondant à 16 enfants.

Monsieur PALPIED expose que ce sera la dernière contribution. En effet, cette opération faisait doublon avec les actions individuelles des collectivités à l'occasion de la fête de Noël et suscitait trop de différences entre les enfants. Ainsi, chaque Commune organisera dorénavant la remise de « cadeaux ».

Marie-Thérèse CZUJOWSKI demande si cela sera valable pour 2020, car il lui semble avoir compris dans le communiqué des écoles que la distribution aurait lieu sur le temps scolaire. Mme SZYMUSIAK porte à la connaissance des élus le mot des écoles. Sur le temps scolaire, il n'y aura pas de distribution dans les classes, mais un simple goûter festif sera proposé. La distribution pour les enfants d'Harbonnières aura lieu en dehors du temps scolaire.

Après débat, le Conseil approuve à l'unanimité, la contribution demandée au titre l'année scolaire 2019 - 2020.

6. Finances – devis concernant des travaux d'élagage

M. PALPIED remercie Messieurs Fabrice BECU, Sylvain DERA EVE et Claude FOU CART pour leur contribution sur ce dossier. Il précise qu'après une définition claire des besoins, les entreprises ont été reçues pour un constat sur terrain.

Il donne la parole à M. BECU pour présenter l'étude chiffrée du coût des travaux d'élagage sur la Commune. Les devis ont donc été établis sur la même base à savoir :

- Elagage de 82 tilleuls sur la place, 6 au Calvaire à la sortie du village en reprenant les anciennes coupes,
- Coupe de deux branches sur un bouleau portant sur un toit et étêtage du cerisier à côté à environ 4 m de haut rue du Flot,
- Tout sera laissé sur la place tel quel. La Commune se chargera de la destruction. M. PALPIED remercie M. Sylvain DERA EVE qui va s'occuper de la transformation en plaquettes de bois. Une partie sera utilisée pour faire du paillage au niveau des plantations sur la Commune.

M. BECU donne lecture des 3 propositions :

- ✓ Société « Ets KAISER » 3 100 HT 3 720 TTC
- ✓ Société « EURL GARDEN SERVICES 80 » 3 550 HT 4 260 TTC
- ✓ Autoentrepreneur « Christophe CORNET » 4 320 TTC

M. BECU explique que les sociétés et les autoentrepreneurs sont fiables et sérieuses. Ets KAISER exerce naturellement par le biais d'habilitation pour le travail d'élagage. Il ne loue pas de nacelle. Le passage par l'autoentrepreneur ne permettra pas à la Commune de récupérer la TVA.

Après débats, le Conseil valide la proposition de la société Ets KAISER d'un montant de 3 720 € TTC

7. Finances – vente aux enchères

Monsieur le Maire présente au Conseil un état de la vente aux enchères :

REF PDT	Libellé	Fin d'enchère	PRIX INITIAL	PRIX ACQUISITION
4798	LOT 4 VELOS ENFANT 24 POUCES	19/11/2020	160,00 €	186,00 €
4796	ENSEMBLE BUREAU TABLES ET 2 CHAISES	19/11/2020	50,00 €	158,00 €
4811	Lot de 2 pupitres d'écolier banc vintage	19/11/2020	60,00 €	60,00 €
4808	Lot de 2 pupitres d'écolier banc vintage	19/11/2020	60,00 €	67,00 €
4806	Lot de 2 pupitres d'écolier banc vintage	19/11/2020	60,00 €	60,00 €
4795	Lot de 2 pupitres d'écolier banc vintage	19/11/2020	60,00 €	60,00 €
4807	Lot de 2 pupitres d'écolier banc vintage	19/11/2020	60,00 €	60,00 €
4809	Lot de 2 pupitres d'écolier banc vintage	19/11/2020	60,00 €	63,00 €
TOTAL :			570,00 €	714,00 €

Il reste encore du mobilier à vendre :

- Un lot de 2 pupitres
- Un lot composé d'un bureau d'écolier avec sa chaîne et 1 table double.

Lors de la numération des lots vendus, du matériel complémentaire a été recensé :

- Une ancienne machine à écrire et une collection de mesure, de poids, balance et chaîne d'arpenteur,
- Des fournitures diverses (colles, perles, feutres, etc.)
- Une armoire avec des collections de livres,
- Des accessoires de sports ;

Après débats, le Conseil décide :

- La remise en vente sur le portail « agorastore » du lot de 2 pupitres et du lot composé d'un bureau d'écolier avec sa chaise et 1 table double au même prix que sur la première vente. L'opération sera réalisée en début d'année prochaine,
- La mise en vente d'un lot complet : l'armoire et les livres au prix de 80 €. Une liste exhaustive des ouvrages sera jointe à l'annonce,
- La mise en vente ultérieurement du matériel sportif,
- De garder les fournitures diverses dans le cadre de futures actions avec les enfants du village.

- L'ancienne machine à écrire et les outils de mesure seront gardés en souvenir de nos écoles et installés en mairie.

8. Finances – mises en vente du bien référencé 88 section AA numéro 36, situé au 12 rue de la place

Suite au dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire présente une estimation pour la mise en vente du bien précité.

La société immobilière « Haute Picardie » de Rosière en Santerre estime le bien entre 118 000 € et 128 000 € net vendeur.

Maître Maingueux fait une estimation en fourchette haute à 140 000 € net vendeur

Monsieur PALPIED explique avoir été sollicité par des vendeurs « IAD » notamment une personne de Bayonvillers, Mme CORNILLET.

Il explique par ailleurs, qu'après contact avec le service des domaines, la vente du bien ne nécessite pas obligatoirement leur consultation. Nous pouvons faire une simple « demande officieuse ». Ce type de démarche peut être réalisée par une Commune 2 fois par an.

De plus, M. PALPIED alerte les élus quant aux délais d'attente pour l'instruction de notre demande. La demande auprès des services des domaines n'est donc pas maintenue.

Après débats, le Conseil décide :

- Fixe le prix de vente à 140 000 € net vendeur,
- Décide la mise en vente du bien à l'agence immobilière « Haute Picardie » à Rosière-en-Santerre et chez Maître MAINGUEUX sans exclusivité,
- Dans un souci de partialité, le Conseil souhaite éviter de faire appel à des personnes de Bayonvillers. Sur la Commune plusieurs habitants font de la vente immobilière.

9. Finances – renouvellement du matériel informatique du secrétariat

Suite au dernier Conseil et après réévaluation du chiffrage de départ, Monsieur Le Maire présente le chiffrage concernant le renouvellement du matériel informatique du secrétariat.

- **Entreprise « Corbie informatique » :..... 2393,28 € HT**
 - Ordinateur tout-en-un Asus : 1 131,90 € HT
 - Unité centrale + écran 27 pouces : 842,38 € HT
 - Frais annexes : 419,00 € HT
- **Entreprise « LAVOLET informatique » : 1 437.50 € HT**
 - Ordinateur tout en en : non proposé, car difficile à trouver
 - Unité centrale + écran 27 pouces : 746.67 € HT
 - Pack office famille 2019 : 249, 17 € HT
 - Frais annexes : 283.33 € HT
 - License Publisher : 158,33 € HT

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré, À l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition de l'entreprise LAVOLET d'un montant total HT de 1 437,50 € HT suivant le plan de financement suivant :

- Ordinateur tout en en : non proposé, car difficile à trouver
- Unité centrale + écran 27 pouces : 746,67 € HT
- Pack office famille 2019 : 249,17 € HT
- Frais annexes : 283,33 € HT
- License Publisher : 158,33 € HT

✓ Autorise le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR.

10. Finances – groupement de commandes acquisition défibrillateur

Le Maire explique l'obligation réglementaire d'équiper les ERP de défibrillateurs automatisés externes selon le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018.

Terre de Picardie propose un groupement de commandes pour l'acquisition de ces équipements afin d'aider les collectivités et permettant ainsi d'optimiser la procédure de passation du marché et d'assurer des économies d'échelles. Cet investissement pourra être subventionné à hauteur de 80 % du montant HT.

Le maire propose donc aux conseillers d'adhérer à ce groupement de commandes coordonné par Terre de Picardie et de valider l'acte constitutif du groupement de commande.

Il convient de définir le type de matériel soit extérieur soit en interne.

Mme SZYMUSIAK sensibilise les élus quant à la maintenance et le coût des consommables sur ce type de produit. M. PALPIED ajoute que la Cdc va lancer une démarche sur ce point. Cela fera certainement partie d'un second marché. Initialement la Cdc n'a pas proposé cette option dans la mesure où pour elle-même, elle envisage une maintenance en interne. Mme SZYMUSIAK suggère plutôt une maintenance par un prestataire au regard de la spécificité du matériel. Elle précise que très souvent les vendeurs sur ce type de produit proposent des maintenances.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de groupement de Commandes.

Vu les obligations réglementaires précitées
 Considérant les dégradations régulières des biens publics en ce moment sur la Commune,
 Le conseil après débat, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés,
- D'acheter un équipement intérieur,
- Autorise la demande de subvention pour cet investissement au titre du plan de relance 2020,
- Autorise l'intercommunalité à faire les démarches à la réalisation de la demande de subvention,
- Sollicite une étude complémentaire pour la maintenance des produits.

11. Domaine et patrimoine – gestion des parcelles délaissées de l'autoroute A29

Suite aux opérations de délimitation du domaine public autoroutier concédé de l'autoroute A29 sur le tronçon sis dans le département de la Somme et de l'Aisne entre Amiens et Saint-Quentin, Monsieur Antoine PLA Consultant foncier est chargé par la SANEF de revendre les délaissés de l'autoroute A29.

Monsieur PALPIED donne lecture des parcelles qui sont concernées sur notre commune.

Il souhaite savoir si notre collectivité est intéressée par une éventuelle acquisition de ce foncier pour un projet communal. Le tarif est de 0,54 € à 1,08 € / m² frais de notaire à la charge de la SANEF.

M. PALPIED dit qu'il a orienté M. PLA vers les propriétaires riverains pour certaines des parcelles qui ne présentent aucun intérêt pour la Collectivité.

Il suggère l'acquisition de la parcelle ZV 40 d'une surface de 1 136 m² et ZV 37 d'une surface de 113 m². Au regard des tarifs proposés préalablement, ces parcelles pourraient être acquises pour la somme moyenne de 674.46 €.

Une autre parcelle pourrait être proposée, référencée ZV 35 d'une surface de 739 m². M. DERAÈVE suggère pour celle-ci une acquisition à l'euro symbolique.

Après débats, le conseil valide

- L'achat des parcelles ZV 40 et ZV 37 d'une surface totale de 1 249 m² au prix de 0.54 €/ m² soit 674.46 €
- L'achat de la parcelle ZV 35 d'une surface de 739 m² à l'euro symbolique.

12. Questions diverses

- Noël des enfants de Bayonvillers 2020 : la distribution aura lieu ce vendredi à partir de 18 h 30. Suite à un décès, l'organisation a été quelque peu compromise. Monsieur PALPIED cherche des alternatives pour la distribution. Les guirlandes ont été posées par l'entreprise SAGNIER. Jeannine félicite l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour la réparation des guirlandes de Noël. Il est proposé de réfléchir à l'acquisition de nouvelles décorations pour l'année prochaine. L'achat régulier permettra d'étaler les dépenses, mais aussi de donner plus de lumière dans les rues lors des fêtes de fin d'année.
- Investissement équipement : M. PALPIED ouvre la réflexion pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression à moteur thermique. Cet outil pourrait s'avérer très utile dans le travail de Jonathan.
- Mise en vente de la parcelle rue de Guillaucourt : Monsieur le Maire propose un nettoyage de la parcelle. Mme SZYMUSIAK explique que le nettoyage, notamment des espaces verts, sera difficile et fastidieux.
- Distribution de produits raticides : suite à une question sur ce point, Monsieur PALPIED informe que la Communauté de Communes ne donne plus de produit. Il précise que la Commune peut intervenir en cas de problème de salubrité publique. Son intervention se limite aux lieux publics uniquement.
- Colis des aînés 2020 : le CCAS organise la préparation et la distribution du colis des aînés. Monsieur le Maire remercie chaleureusement les intervenantes pour la conception des colis.
- Évacuation des eaux pluviales : Mme Marie ROUSSELLE souhaite savoir si Monsieur le Maire a des nouvelles concernant ce sujet. Il précise que les résultats de l'étude seront disponibles d'ici mars 2021.
- Élections 2021 : Monsieur PALPIED annonce l'organisation des élections départementales et régionales en 2021. Au regard du contexte sanitaire, aucune date précise n'a encore été fixée.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire remercie les élus pour leurs implications dans cette

année particulière et espère que l'année 2021 se déroulera sous de meilleurs auspices.

Il remercie chaleureusement Elise pour son professionnalisme et sa disponibilité en tant que secrétaire de mairie.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 55.

Le Maire,

Xavier PALPIED.